



Direction du développement durable et de la planification du territoire

**RÉPONSES À LA DEUXIÈME SÉRIE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU 29 OCTOBRE 2009
DU MDDEP POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU BOULEVARD MOÏSE-VINCENT
PAR LA VILLE DE LONGUEUIL – DOSSIER 3211-05-421**

1. MILIEUX HUMIDES

R-4 Présence de terre noire organique, tourbières

Afin de répondre à la question concernant la présence possible de tourbières dans les secteurs Maricourt et des Promenades Saint-Bruno, des inventaires détaillés ont été faits sur le territoire pertinent du corridor du tracé projeté.

La méthodologie retenue pour les inventaires a été validée avec M. Sylvain Primeau de la Direction régionale du MDDEP.

L'Étude complémentaire – Vérification de la présence de zones de terre noire organique dans quatre secteurs de l'emprise est présentée en pièce jointe au présent document.

R-6 Emplacement d'une zone de prairie humide

L'inventaire des milieux humides a été réalisé selon la méthode du MDDEP et, selon les fiches de caractérisation du terrain, les strates de végétation ne sont pas toutes dominées par des espèces de milieux humides. Monsieur Sylvain Primeau réfère plutôt à la présence importante de mousse au sol avec spirée et saule arbustif. La localisation approximative de la prairie humide fournie par le MDDEP correspond à 2 zones humides identifiées à notre inventaire en bordure du corridor projeté, de part et d'autre du prolongement de l'axe du boulevard Payer. Des travaux d'infrastructures souterraines ayant déjà été réalisés à cet endroit dans l'emprise projetée du boulevard, les zones humides sont maintenant situées à l'extérieur de l'emprise.

Cependant, en l'absence d'inventaire détaillé selon la méthodologie de M. Primeau et malgré qu'à notre avis la prairie humide se situe hors de l'emprise projetée, la Ville de Longueuil convient de délimiter avec précision les zones humides de ce secteur avant toute demande de certificat d'autorisation et, au besoin, des mesures de compensation seront convenues avec la Direction régionale du MDDEP.

R-11 Mesures de compensation pour la perte de milieux naturels

Le secteur situé au nord de l'emprise projetée à l'arrière des Promenades Saint-Bruno apparaissait effectivement comme une zone à documenter au Plan de conservation convenu en 2005 entre la Ville de Longueuil et le MDDEP.

Comme le projet de boulevard concerne seulement un corridor routier, rien n'est encore décidé quant à l'avenir des terrains se trouvant à l'extérieur du tracé projeté. La Ville de Longueuil convient que des efforts de conservation pourraient être consentis lors des demandes de certificat d'autorisation. La Ville reconnaît également que la Direction régionale du MDDEP conserve ses devoirs d'analyse et de protection quant aux milieux humides susceptibles d'avoir une valeur écologique justifiant leur conservation.

Enfin, en ce qui a trait aux mesures de compensation pour la perte de boisés et de milieux humides, la Ville de Longueuil continuera, par l'entremise de sa Direction du génie, de négocier avec la Direction régionale du MDDEP les compensations selon les paramètres et les conditions prévalant depuis l'adoption du Plan de conservation en 2005.

Autres questions – Archéologie

Concernant les questions soulevées par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine relativement à l'absence d'information portant sur le patrimoine archéologique et historique, la Ville de Longueuil a fait réaliser une étude de potentiel archéologique préhistorique et historique.

Le rapport d'expertise joint à la présente, conclut en la présence d'un site à potentiel archéologique historique à l'intersection du boulevard projeté et du chemin de Chambly. Aussi, la mesure d'atténuation suivante est ajoutée :

- Faire une inspection visuelle et un inventaire archéologique par tranchées (mécaniques ou manuelles) avant le début des travaux ou une supervision archéologique lors du décapage mécanique dans la zone de potentiel archéologique historique identifiée à l'intersection du chemin de Chambly et de l'emprise du futur boulevard Moïse-Vincent. Dans l'axe du boulevard projeté, la zone de potentiel s'étend sur la largeur de l'emprise du chemin de Chambly actuel à laquelle s'ajoute une bande de 5m supplémentaire de part et d'autre de cette emprise. Dans l'axe perpendiculaire, la zone de potentiel couvre la largeur totale de l'emprise du boulevard projeté.

Pour ce qui est du reste du tracé, malgré l'absence de potentiel inventorié, la Ville de Longueuil s'assurera lors des travaux, en cas de découverte fortuite d'objets ou de vestiges potentiellement d'intérêt préhistorique ou historique, de suspendre les activités dans le secteur et aviser sans tarder le surveillant de chantier afin que ce dernier contacte un spécialiste en archéologie qui jugera, le cas échéant, des actions à poser et de la reprise des travaux.

Pièces jointes : Étude complémentaire – Vérification de la présence de zones de terre noire organique dans quatre secteurs de l'emprise
Étude de potentiel archéologique